

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 3 novembre 2014

n° 2

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jean Pierre ABELIN

OBJET : Subvention pour l'organisation du Forum "Entreprendre en Vienne"

Mesdames, Messieurs,

Les chambres consulaires de la Vienne organisent la 8ème édition du Forum "Entreprendre en Vienne" le 6 novembre 2014. Pour la première fois, il se déroulera à Châtellerault, salle de l'Angelarde.

Ce salon dédié à la création-transmission-reprise d'entreprises a pour objectif de réunir en une seule journée et sur un seul lieu l'ensemble des professionnels de la création, de la transmission et de la reprise d'entreprise, afin de favoriser la création et le maintien des activités et des emplois dans le département de la Vienne. Il sera rythmé par plusieurs actions : un cycle de 4 conférences thématiques, une bourse d'opportunités, des rencontres avec les exposants, et le lien entre cédants et repreneurs. La CAPC aura un stand à cette occasion, afin de présenter son offre en matière d'accompagnement des porteurs de projets.

Plus de 600 visiteurs étaient présents lors de l'édition de 2013, et 19 créations d'entreprises après une enquête réalisée à 6 mois ont été détectées et accompagnées.

Le budget prévisionnel de la manifestation s'établit ainsi :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Communication		Partenaires	
Impression documents (7 000 dépliant, 150 affiches)	720,00 €	Crédit Mutuel, Banque Populaire, Crédit Agricole	6 000,00 €
Mailing créateurs, repreneurs, cédants (photocopies, papier, enveloppes...)	2 000,00 €	Grand Poitiers	2 000,00 €
Affichages (banderoles, kakémonos...)	1 400,00 €	CAPC	4 000,00 €
Presse écrite et numérique	4 400,00 €	Conseil Général	2 000,00 €
Sous-total	8 520,00 €	Sous-total	14 000,00 €
Fonctionnement		Exposants	
Location et montage stands	12 000,00 €	36 stands à 200 €	7 200,00 €
Agent de sécurité	500,00 €		
Buffet d'accueil	700,00 €		
Sous Total	13 200,00 €	Sous-total	7 200,00 €
Organisation		Chambres Consulaires	
Frais de personnel	44 000,00 €		44 520,00 €
Total dépenses	65 720,00 €	Total Recettes	65 720,00 €

* * * * *

Délibération du bureau prise par délégation

du 3 novembre 2014

n° 2

page 2/2

VU l'article 3 alinéa 1.1.1 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, relatifs à la compétence de développement économique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt pour la communauté d'agglomération de contribuer à l'organisation d'un événement qui permet aux porteurs de projet de faire avancer efficacement leur projet de création, de reprise ou de transmission, grâce à la présence de l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la création,

CONSIDERANT le montant total de l'opération qui s'élève à 65 720 €,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

-d'attribuer une subvention de 4 000 € à la Chambre des métiers.

-d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Cette dépense sera imputée sur le compte 90.10 / 65738 / 4300.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 7/11/2014

Publié au siège de la CAPC, le 6/11/2014

n° 9134

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER